



Résiliation d'un contrat préliminaire de réservation

Par **Pascal**, le **28/11/2011** à **19:37**

Bonjour,
J'ai signé un contrat préliminaire de réservation, pour l'acquisition d'un appartement dans le cadre d'une VEFA. Ma banque m'a fait une proposition de crédit et n'a donc pas refusé le prêt. J'ai renoncé à signer le compromis de vente lorsque je me suis aperçu que cette acquisition porterai mon niveau d'endettement à près de 50% de mes revenus. J'ai bien compris que j'allais perdre mon dépôt de garantie, le promoteur me menace, dois-je prendre cette menace au sérieux? Quels sont ses moyens d'action?
Merci